



Avis de Soutenance

REMI RADIGUET

Droit - EDSJP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Le service public environnemental

dirigés par Monsieur Grégory KALFLECHE et Eric Naim-Gesbert
Co-tutelle avec l'université "" ()

Soutenu le **jeudi 24 novembre 2016** à 13h30

Lieu : Université Toulouse 1 Capitole – Toulouse - salle des thèses

Composition du jury proposé

M. Grégory KALFLECHE	Université Toulouse 1 Capitole	Directeur de thèse
M. Eric NAIM-GESBERT	Université Toulouse 1 Capitole	CoDirecteur de thèse
M. Mathieu TOUZEIL-DIVINA	Université Toulouse 1 Capitole	Examineur
M. Michel PRIEUR	Université de Limoges	Examineur
Mme Agathe VAN LANG	Université de Nantes	Rapporteur
M. Philippe BILLET	Université de Lyon III	Rapporteur

Mots-clés : intérêt environnemental, patrimoine commun, développement durable, équilibre écologique, droit de l'homme à l'environnement, ordre public environnemental

Résumé :

La notion de service public est essentiellement fonctionnelle et le droit de l'environnement, finaliste. Autour du concept d'intérêt général se rencontrent service public et droit de l'environnement. Cette rencontre fait sens pour donner vie au service public environnemental. Ainsi, la reconnaissance d'un intérêt général en droit de l'environnement est au fondement de l'existence du service public environnemental et la finalité environnementale de cet intérêt général permet de distinguer en droit positif les services publics environnementaux de ceux qui ne le sont pas. Les spécificités du droit de l'environnement nourrissent le concept d'intérêt général pour en faire un intérêt patrimonial. Celui-ci implique des procédés de puissance publique qui ont pour objectif la correction durable de l'usage des biens environnementaux. Cette dimension patrimoniale se retrouve dans le régime juridique du service public environnemental que ce soit à propos des modalités d'organisation de ce service public – imposition d'un cadre territorial particulier avec l'instrument de planification – ou à propos des modalités de gestion de ce service public – spatialisation des lois du service public et modes de financement finalisés. En somme, l'étude démontre une véritable spécificité du service public environnemental - catégorie à part entière au sein des services publics - résultant des particularités liées à sa finalité d'intérêt environnemental.